

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2014 de l'USL de Blonay
1^{er} mai 2014 – Maison Picson à Blonay – 19 :30

Bienvenue et liste des présences

M. Robert Duncombe souhaite la bienvenue à tout le monde et passe la parole au secrétaire pour la liste des excusés.

Approbation du PV de l'assemblée générale du 25.4.2013

Personne de demande la lecture du PV de la dernière assemblée. Il est considéré comme accepté.

Rapport du président

Chers membres, chers invités,

D'abord j'aimerais remercier nos membres pour leurs contributions à la vie de notre commune. Vous êtes un des piliers de la vie sociale de Blonay.

Ce soir, je note avec plaisir, la présence de plusieurs invités: notre municipal délégué M. Aurèle Vuadens, le municipal délégué de St-Légier La Chésaz, M. Dominique Epp et le nouveau président de l'USAL de St-Légier La Chiésaz, M. Vincent Ferrier.

Nous comptons 31 membres très actifs. Nous avons de très bonnes relations avec notre commune grâce à M. Vuadens et une bonne santé financière sous l'oeil diligent de notre cassier M. Stéphane Jacquemet.

Normalement, j'attends la fin de mon discours avant de remercier votre comité, mais ce soir je ne peux pas attendre. Ils sont ici, à côté de moi. M. Stéphane Jacquemet, cassier et web-master; M. Claude Vahlé, vice-président de l'USL et président de Rugby Club; M. Sébastien Guex, qui est aussi membre du comité de l'USAL de St-Légier La Chiésaz; et M. Jean-Jacques Vuadens, président du Ski Club.

Et non, je n'ai pas oublié les deux autres personnes devant vous. Un jour, un voisin m'a appelé et il m'a dit que il aimerait contribuer à la vie de notre commune et m'a demandé si nous aurions besoin d'un secrétaire. J'ai dit oui, votre comité a dit oui et M. Yves Claude est devenu notre secrétaire ad interim. Merci Yves.

Nous avons aussi eu un autre changement dans le comité. Mme. Nicole Ravet a été nommée présidente de Donnaccord et de ce fait a remplacé Mme. Josiane Cardinaux-Pot. Merci à Josiane pour son travail et sa bonne humeur et bienvenue à Nicole.

Cette année était très chargée, principalement parce que nous avons formé deux groupes de travail, le premier groupe présidé par M. Sébastien Guex, a étudié une rapprochement, voire fusion avec l'USAL, et le deuxième, présidé par M. Jean-Jacques Vuadens, a étudié la question de l'occupation des salles. Vous aurez plus d'informations sur ces deux sujets plus tard ce soir.

Chaque année il y a plusieurs événements organisés par nos sociétés membres et j'aimerais en citer quelques-uns.

Chaque mois de septembre, depuis 1978, La Boule Ferrée, organise un tournoi des sociétés de Blonay. C'est vraiment super et je vous encourage de participer. Merci aux membres de La Boule Ferrée.

En plus, j'ai eu le plaisir d'assister au 125ème anniversaire de la Société de Chant Echo des Pléiades. Encore félicitations!

J'ai eu l'honneur de participer ou d'assister aux soirées annuelles de FSG Blonay, à la réception annuelle des nouveaux habitants et des nouveaux bourgeois de Blonay, aux Mérites de Blonay St-Légier La chiésaz et beaucoup d'autres événements. Merci à toutes et à tous.

Depuis quelques années, notre équipe "Team Blonay" participe au Grand Prix des Villes Sportives. Félicitations à tout les membres de notre équipe.

Cette année 2014, le 26ème Grand Prix des Villes Sportives se déroulera à Aigle le samedi 21 juin et pour la première fois, nous ferons cause commun avec St-Légier La Chiésaz formant une équipe Blonay- St-Légier avec M. Johann Hochuli comme chef d'équipe. Merci Johann.

Le 15 décembre 2013, un pyromane boutait le feu à huit endroits sur le site du Chemin de Fer-Musée Blonay Chamby. Cet acte malveillant coûtera environ 400K CHF. La saison 2014 ne semble pas être compromise car l'association peut compter sur une centaine de bénévoles. Je cite M. Alain Candellero "C'est la force du bénévolat. On agit avec le coeur, la passion." Quel bel exemple d'esprit. La musée fait partie de notre patrimoine et je vous encourage à supporter leur cause.

Juste avant de conclure, un mot concernant 2 anniversaires:

la Maison Picson fête son 10ème anniversaire...pendant 10 jours, commençant aujourd'hui et finissant le 10 mai avec La Nuit des Artistes. Félicitations et merci à M. Claude Bricod et à toute son équipe.

L'Abbaye des Carabiniers de Blonay fêtera son 175ème anniversaire du 16 au 18 mai. C'est un moment important dans l'histoire de Blonay. Félicitations également à son comité et à tous les membres.

Je vous remercie de votre attention.

Rapport du caissier

M. Stéphane Jacquemet a mis à disposition une page qui reprend les 40 opérations de l'année.

Il commente la page et confirme que l'USL a une situation de trésorerie très saine. Il remercie tous les membres d'avoir bien joué le jeu et payé la cotisation due.

On ne relève pas de nouveau membre cette année. Il explique qu'en termes de budget 2014-2015 l'USL enregistrera une baisse des entrées du fait qu'aucune nouvelle société ne s'est annoncée (par conséquent pas de finance d'entrée).

M. Epp se pose la question en quoi le Grand Prix des villes sportives (GPVS) amène des entrées à l'USL et SJ confirme que la Commune met à disposition une enveloppe pour les sociétés qui souhaiteraient faire partie du GPVS.

M. Stéphane Jacquemet lance la discussion à propos de la liste des boissons.

M. Simsec signale que le Groupement des Commerçants ne respecte pas l'uniformité des prix et souhaite que le Président intervienne.

M. Robert Duncombe rappelle qu'il s'agit de prix conseillés et pas imposés. M. Lehrian demande si le moment ne serait pas judicieux, dès lors, de revoir les prix à la hausse. M. Bernard de Mestral demande l'utilité d'une liste de prix. Il est d'avis que la liste, si elle existe, doit l'être pour des prix recommandés et non imposés. M. Oliver Lehrian rappelle qu'une entente sur les prix correspond à un cartel et que cette pratique est interdite. Par contre il ne voit pas où est le problème d'avoir une liste de prix conseillés. M. Stéphane Jacquemet est favorable également à l'idée de revoir certains prix pour les articles courants, eau, café, etc...

Suite à un vote consultatif, 10 personnes se montrent d'accord pour des prix suggérés.

M. Stéphane Jacquemet suggère des prix des minérales comme suit (avec nouveau choix de conditionnement en 50 cl) : les 33 cl à 2.50 et les 50 cl à 3.00.

Rapport des vérificateurs des comptes

Vérificateurs : Le Blonay-Chamby et Haiza Plus

Date du 1^{er} mai 2014

Contrôle des pièces comptables,

Solde et écritures correspondent à la comptabilité.

Les vérificateurs remercient le caissier pour le travail et les explications fournies
Vérification approuvée par applaudissement

Approbation des différents rapports

Les différents rapports sont validés par applaudissement

Election statutaire du président

M. Stéphane Jacquemet propose de reconduire M. Robert Duncombe dans sa fonction de Président.
L'assemblée accepte.

Election du secrétaire

M. Robert Duncombe propose la candidature du soussigné à la fonction de secrétaire. L'assemblée accepte.

Election du caissier

M. Robert Duncombe propose de reconduire M. Stéphane Jacquemet dans sa fonction de caissier.
L'assemblée accepte.

Election des autres membres du comité

Les autres membres du comité sont reconduits dans leurs fonctions par acceptation de l'assemblée, et un accueil chaleureux est réservé à Mme Nicole Ravet, nouvelle présidente de Donnaccord.

Election des vérificateurs des comptes

Vérificateurs des comptes ayant opéré l'année écoulée ont proposé de se porter candidats pour une année de plus. M. Robert Duncombe propose de reconduire l'équipe actuelle des vérificateurs des comptes.

La reconduction est entérinée par l'assemblée par applaudissement.

Information sur un rapprochement entre USL et USAL

M. Robert Duncombe rappelle la présence de M. Sébastien Guex, qui fait partie du comité des deux USAL/USL et qui, à ce titre, pourra servir de lien.

M. Guex rappelle que le groupe de travail s'est rencontré trois fois en comité et rappelle les objectifs d'une éventuelle USL-USAL. Une discussion est lancée à propos de la motivation de l'USAL, de l'existence de cette organisation. Il est relevé que l'USAL est principalement axée sur l'organisation de fêtes.

M. Guex confirme que le groupe de travail est au stade où on se pose la question sur 3 choix.

- dissolution et reconstruction d'une USL Blonay – St-Légier
- dissolution de l'association de St-Légier et les sociétés membres de St-Légier rejoignent l'association blonaysanne
- fusion véritable entre les deux US(A)L

M. Robert Duncombe rappelle les avantages (résumés dans une liste) d'avoir une USL tant pour les membres eux-mêmes que pour les autorités communales.

M. Vincent Ferrier, nouveau président de l'USAL de St-Légier, prend la parole et confirme que St-Légier ne peut s'avancer plus, n'ayant pas été aussi loin. Du côté de St-Légier, il y a encore un doute sur le futur d'une telle association. Lors de la dernière assemblée générale, le comité a démissionné en un bloc. Ils doivent pouvoir disposer de temps pour se « mettre dans le moule ».

La possibilité existe également de fusion USAL et société de développement de St-Légier. Cette question doit toutefois être examinée par le comité, présidé par M. Sébastien Guex.

M. Aurèle Vuadens rappelle que la motivation première d'un rapprochement des deux entités demeure dans la gestion de l'utilisation des salles ainsi que la coordination entre les manifestations des deux villages. Il s'est réuni avec D. Epp pour coordonner l'utilisation des salles.

Le Président de l'USAL de St-Légier rappelle qu'ils sont aux balbutiements de leur nouvelle organisation et demande le temps pour se mettre en place.

La FSG, par la voix de sa Présidente, parle de l'organisation spécifique des fêtes de Blonay. Est-ce qu'au sein de l'USL de Blonay il y a déjà une idée favorable à une unification des deux USL/USAL ? Elle demande si la retenue ne vient pas de St-Légier M. Epp rappelle que L'USAL est une société qui réunit les sociétés locales et qu'il s'agit d'une organisation qui se veut volontaire. Il constate qu'à St-Légier il y a peut-être moins de problèmes entre les sociétés et donc la nécessité d'avoir une USAL est moins flagrante.

M. Robert Duncombe propose de laisser le temps au temps dans ce dossier, et confirme qu'on continue le groupe de travail et demande à M. Sébastien Guex de poursuivre le travail déjà initié. Il rappelle l'éditorial du CommunelInfo qui porte la signature des syndicats des deux villages.

Information sur la mise à disposition des salles

M. Jean-Jacques Vuadens, en préambule, rappelle le contenu du site s'agissant de la mise à disposition de la part de la commune.

Son rapport :

Sur le site de la Commune au registre 1. Locaux publics, il est indiqué : La Commune de Blonay dispose d'un certain nombre de salles et locaux publics qu'elle met à disposition en location en priorité aux sociétés et habitants de la commune.

Nos sociétés ont une position importante dans l'animation de notre commune, nous avons un rôle social et nous désirons avoir l'appui de nos autorités.

Nous ne sommes pas les seuls à souffrir d'un manque de locaux. Monsieur Nicolas Imhof, chef du service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud, a dressé un rapport sur l'état des lieux au niveau national. (Article dans 24 heures).

Pour information, la Commune de Montreux n'attribue pas automatiquement un local à une nouvelle société. Elle vérifie le planning avant de donner son accord.

En cas de doute ou de divergence, elle consulte les sociétés concernées. Le but de notre séance est de définir les besoins en fonction des locaux à disposition à Blonay.

Dans le cadre de l'élaboration d'un calendrier équitable, les sociétés utilisant des locaux dans d'autres communes ou écoles privées doivent en informer la Commune et l'USL.

Toutes les sociétés utilisatrices de salles mettront à jour rapidement et avec précision leur calendrier d'occupation et feront part des modifications à la Commune et à l'USL. (horaires et périodes)

Chaque société respectera scrupuleusement le programme établi. Lors d'événements exceptionnels, elle contactera directement l'utilisatrice pour un arrangement.

Nous demandons à la Municipalité en accord avec l'USL d'établir les modalités pour l'attribution de nouveaux locaux à de nouvelles sociétés.

Les sociétés géreront l'augmentation de leurs offres et de leur effectif en fonction des disponibilités des locaux.

Les nouvelles venues ne peuvent prétendre avoir un accès direct à des locaux au détriment de sociétés en place.

Les demandes de réservations de locaux pour les fêtes, mariages et soirées récréatives doivent faire l'objet d'une concertation entre le service et la société utilisatrice.

Il est difficile pour une société utilisant un local de modifier son programme (match officiel).

Pendant les périodes de vacances, automne, relâches de février et Pâques, les sociétés devraient

pouvoir disposer des salles.

Avec les nouvelles constructions (salle de gym), nous demandons que l'attribution des plages horaires s'effectue dans le cadre de l'USL et en présence des sociétés intéressées.

Au vue du nombre élevé de sociétés sportives à Blonay par rapport à St Léger, il est important qu'une coordination soit entreprise entre les deux communes en collaboration avec les deux USL.

Chaque année en avril-mai, une séance de vérification et de mutation doit être organisée dans le cadre de l'USL avec toutes les sociétés utilisant des salles.

Le calendrier des manifestations doit être plus simple. Il doit y figurer toutes les manifestations occupant une salle communale et être à jour. Les sociétés devraient pouvoir avoir une vision globale de toutes les salles.

L'occupation réelle de la salle devrait être pris en compte avec des horaires plus précis. (Exemple : si une société a besoin d'une salle le matin, une autre devrait pouvoir la louer ou l'occuper l'après-midi)

Il est souhaité que le tableau d'occupation de la salle soit remis dans chaque salle.

Nous nous réjouissons de l'accueil que vous ferez à nos remarques et propositions.

Nous remercions la Municipalité pour son soutien, son étroite collaboration, la mise à disposition des locaux et sa compréhension à l'égard des sociétés locales.

M. Robert Duncombe remercie M. Vuadens pour son rapport.

A la suite du rapport de M. Vuadens, la question est posée de savoir s'il pourrait exister un agenda internet sur lequel agir immédiatement ? M. Jean-Jaques Vuadens est favorable, mais pas à un outis d'agenda avec réservation directe !!!

A la question de Mme Estier s'il faut-il annoncer les besoins aussi à l'USL, M. Robert Duncombe répond que non, car le président de l'USL est informé par la municipalité.

Problèmes des salles : utilisations de celles de St-Léger par les sociétés de Blonay et inversement : pas de coordination pour le moment. M. Jean-Jacques Vuadens, entre autres, est en train d'étudier la meilleure synergie possible.

Sont relevés quelques problèmes pour l'Echo des Pleiades qui déplore le fait que certaines sociétés sont péjorées par des occupations non annoncées. M. Vuadens confirme que le système n'a pas changé mais que le problème est dû au fait d'une situation momentanément délicate s'agissant de la gestion, en raison d'une personne malade à la commune.

M. Aurèle Vuadens demandera les dates exactes à l'Echo des Pleiades et leur donnera sa réponse en bilatérale.

M. Epp demande d'élargir le sujet des salles sur toutes les infrastructures. Les problèmes similaires sont présents. (réservation sans utilisation effective). La mise en place de Clos Béguin 6 ainsi que de l'infrastructure du Haut-Lac va aussi poser un certain nombre de problèmes, autant que de possibilités. Il est nécessaire de mettre en place l'organisme qui va coordonner les locations. Les greffes vont s'en charger. Il redoute la difficulté supplémentaire.

M. Robert Duncombe demande que les présidents des USL/USAL participent à la séance avec les municipalités et les greffes.

La FSG a reçu des courriers désagréables au sujet du matériel mal rangé ou en désordre. Elle demande à tous les présidents de passer le message dans les sociétés locales.

M. De Mestral fait part des problèmes liés aux vandales qui s'introduisent dans les salles de gymnastique ; de plus, par la voix de son président, le BCB informe qu'il s'est fait voler le contenu de son frigo.

M. Aurèle Vuadens confirme que les courrier de la municipalité sont consécutifs aux rapports des

concierges.

La FSG relève que des fenêtres latérales ne peuvent plus être fermées.

M. Aurèle Vuadens profite de présenter M. Leuba, nouveau chef de service responsable des bâtiments. M. Leuba va reprendre ces différents points et en débattre avec les Autorités.

Démissions – Admissions

Néant

Communication du Municipal Délégué M. Epp

Pas de communication mais remercie le comité pour tout son travail durant l'année

Communication des anniversaires

175^e des abbayes. M. Jean-Jacques Vuadens donne un bref historique des sociétés d'abbaye.

10 ans de la Maison Picson : M. Claude Bricod évoque les débuts de la maison, qui a ouvert le 2 mars 2004 et informe sur le contenu des dix jours à venir pour la fête à Picson.

Comité à propos des divers thèmes : Grand Prix, Mérite et Communeinfo

Un rappel de l'historique du Tableau-d'honneur de Blonay et des mérites de St-Légier est fait par le Président. Il mentionne la date du 16 mai pour la prochaine cérémonie visant à récompenser les sportifs et citoyens méritants des deux communes, sous l'égide des « Mérites de Blonay et St-Légier – La Chiésaz »

Commune-Info : un excellent exemple de collaboration entre les deux communes. Les sociétés locales doivent mieux utiliser cette forme de communication.

Divers et propositions individuelles

M. Robert Duncombe passe la parole au représentant du Blonay-Chamby.

Le président parle des 8 feux allumés intentionnellement par une personne malveillante. Fort heureusement, grâce à une bonne couverture ECA, les travaux de réparation et de remise en état ont pu être exécutés sans trop de préjudice financier. Le Blonay-Chamby a profité du malheur pour effectuer le changement de la toiture du bâtiment, qui contenait de l'amiante. Les véhicules, dont certains ont été très abîmés, ont été remis en état par les ateliers du MOB. M. Robert Duncombe souligne l'exemplarité du bénévolat manifesté au travers de ce malheureux et déplorable événement.

Le représentant du comité des amis du tirs se demande si le prix des lotos ne pourrait pas être augmenté à 60.—. A cela M. Jean-Jacques Vuadens confirme que le montant est laissé libre à chaque société. Il précise toutefois que beaucoup de lotos sont organisés et que si une société pratique une hausse des prix et qu'elle n'est pas suivie par les autres, elle doit en tirer elle seule les conséquences (baisse d'attractivité de son loto au profit des lotos des autres sociétés).

Annnonce de la prochaine AG

23 avril 2015 à la Maison Picson à 19 :30

Clôture et invitation à partager un apéritif

La séance est levée à 21 :15. Elle est suivie d'un apéritif.

Pour l'USL
Yves Claude
Secrétaire